Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 40.

V. Jahrgang. V.me Année.

Pruntrut. Samstag, den 6 October 1821. *Porrentruy.* Samedi, le 6 Octobre 1821.

Vermischte Nachrichten.

Schweitz. Am 26. Sept. in der Nacht nach dem Jahrmarkt brach in Thum auf der Schuhmachern-Zunft Feuer aus, das durch die Enge der Gassen und die Beschaffenheit der umgebungen sehr gefährlich hätte werden können; doch wurde, dem Vernehmen nach, durch schleunige und zweckmäßige Hülfe die Wuth der Flammen auf zwey Häuser beschränkt, und zwey andere niedergerissen, um die weitere Verbreitung des Feuers zu hemmen.

Deutschland. Am 9. September befand sich die Stadt Carlsbad in Böhmen in einer fürchterlichen Lage: ein Gewitterregen, der sich über, sie ergoß, und wahrscheinlich ein gleichzeitiger Wolkenbruch in den Gebirgen, schwellten das Flüßchen, an dem sie liegt, gegen Mitternacht zu einer noch nie gesehenen Höhe an. In tiefer liegenden Häusern staud das Wasser 10 Schuh hoch, und auf dem Marktplatz 8 Schuh. Einige Häuser wurden ganz zerstört, mehrere Menschen und sehr viel Vieh kamen in den Wellen um. Die alte Heilquelle ist mit ihrem Tempel vernichtet, auch die Salzquelle ist verschwunden, zum Glück blieb die neue Heilquelle unversehrt.

Nouvelles diverses.

Suisse. A Thoune, dans la nuit du 26 septembre, après la foire, le feu prit à la tribu des cordonniers; la nature des bâtimens du voisinage, et les rues qui y sont très-étroites, inspiraient de fortes inquiétudes; mais suivant les rapports que nous recevons, on est parvenu, par les secours rapides et bien entendus, à borner le feu sur deux maisons, deux autres furent abattues pour empêcher les flammes à s'étendre plus loin.

Allemagne. Le 9 septembre, la ville de Carlsbad en Bohême, s'est trouvée dans une situation affreuse: une forte pluie, et à ce qu'il parait, une averse qui eût lieu en même tems dans les montagnes, élevèrent, vers minuit, les eaux du ruisseau qui y passe, à une hauteur extraordinaire. Dans les maisons du bas de la ville, il y avait dix pieds d'eau, et huit pieds sur la place du marché. Plusieurs maisons furent entièrement detruites; quelques personnes et beaucoup de bétail ont été noyés. L'ancienne source minérale avec son temple n'existe plus; la source d'eau salée a disparu de même, heureusement la nouvelle source d'eau minérale a été conservée.

— Aus Rom ist die erfreuliche Nachricht in Frankfurt eingetroffen, daß der heil. Vater den von der Geistlichen Commißion, welche die protestantischen Fürsten zu diesem Zwecke niedergesetzt hatten, für die Einrichtung des katholischen Gottesdienstes ausgearbeiteten Entwurf angenommen und durch eine Bulle bestätiget hat. — Die Abgeordneten der Regierungen von Würtemberg, Baden, Hessen-Darmstadt, Hessen-Cassel, Nassau und Frankfurt, welche Mitglieder jener Commißion waren, werden sich im künftigen Monat wieder in Frankfurt versammeln, um für die Vollziehung der neuen Anordnungen zu sorgen. Die Unterhandlungen über diesen Gegenstand haben vier Jahre gedauert.

Frankreich. Der Herzog von Chartres hat den Auftrag erhalten, am 17. oder 18. Herbstmonat nach Calais abzureisen, um Se. Maj. den König von England bey seiner Landung zu empfangen. Auch in einem der Königl. Palläste in Paris werden alle Anstalten zum Empfang jenes erlauchten Gastes getroffen.

— Der Moniteur enthält eine sehr ausführliche Darstellung der neuesten Ereignisse auf den Küsten von Südamerika, an welchen eine Abtheilung der französischen Flotte Theil genommen. Nach Wiedereröffnung der Feindseligkeiten sammelte der königl. spanische General Latorre seine Truppen bey Valencia, und ließ den Oberst Perreyra mit 900 Mann in der Stadt Laguayra zurück, um sie gegen eine Abtheilung von Bolivars Heer zu vertheidigen. Am 24 Juny schlug Bolivar die königl. Truppen, und nachdem er Carracas eingenommen, rückte er mit 4000 Mann gegen Laguayra vor, wo kein einziger Einwohner zurück geblieben war, und Perreyra sich ohne Lebensmittel und Munition befand. Seine Truppen nährten sich mit einigen Zuckerrohren, und waren entschlossen, eher Hungers zu sterben, als sich den Feinden zu ergeben. Am 3. July erschien der Franz. Admiral Jurieu mit seiner Flotte vor dieser Stadt, und sandte sogleich einen Offizier an den Oberst Perreyra, um sich nach seiner Lage zu erkundigen; dieser ersuchte ihn, seine Kriegsgefährten mit ihm aufzunehmen, und sie nach Porto Gabello zu bringen, wohin sich die übrigen spanischen Truppen zurückgezogen hatten. Der Admiral sah sogleich ein, daß nur eine Vermittelung zwischen beyden Heeren zu diesem Zwecke führen könne, und forderte den Oberst Perreyra auf, die ihm von Bolivar angebotene Capitulation anzunehmen, wenn ihm gestattet werde, sich mit seinen Truppen einzuschiffen. Er sandte zugleich einen Offizier an den General Bolivar, der seine Zufriedenheit mit dem Benehmen des franz. Admirals, der die genaueste Neutralität beobachtet habe, bezeugte, und sich äusserte: er benutze diese Gelegenheit, um der Welt zu beweisen, daß er nicht auf eine barbarische Art Krieg führe. Der Oberst Perreyra sey ein

— A Francfort on a reçu de Rome la nouvelle satisfaisante, que le Saint-Père a approuvé et confirmé par une bulle, le projet d'organisation pour le culte catholique, rédigé par la commission nommée à cet effet par les princes protestans. Les députés des Gouvernemens de Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, Nassau et Francfort, qui étaient membres de cette commission, se réuniront de nouveau dans le courant du mois prochain à Francfort, pour régler l'exécution des nouvelles institutions. Les négociations sur cet objet ont duré quatre ans.

France. Le duc de Chartres a été chargé de se rendre le 17 ou 18 septembre à Calais pour recevoir S. M. le Roi d'Angleterre. Dans un des palais du Roi à Paris on fait aussi des préparatifs pour sa réception.

— Le Moniteur contient une relation détaillée des derniers évènemens sur les côtes de l'Amérique méridionale, auxquels une division de la flotte française a pris part. Après la reprise des hostilités, le général espagnol Latorre, réunit ses forces près de Valencia, laissant une garnison de 900 hommes, sous le commandement du colonel Perreyra, dans la ville de Laguayra, pour défendre cette place contre l'armée de Bolivar. Le 24 juin, les troupes royales *furent* battues par ce dernier, qui, *après avoir* pris la ville de Caraccas, se présenta avec 4000 hommes devant Laguayra, où il n'avait pas resté un seul habitant, et où Perreyra se trouvait sans vivres ni munitions. Ses troupes se nourissaient avec quelques cannes à sucre et étaient résolues de mourir de faim plutôt que de se rendre. Le 3 juillet, l'amiral français Jurieu, parut devant cette ville avec son escadre, et envoya aussitôt un officier au colonel Perreyra, pour s'informer de sa situation; celui-ci le pria de le recevoir avec sa troupe, et de le conduire à Porto-Gabello, où le reste de l'armée espagnole s'était retiré. L'amiral jugea que la médiation entre les deux armées, pouvait seule conduire à ce but, et invita le colonel Perreyra d'accepter la capitulation qui lui était offerte par Bolivar, si on lui permettait de s'embarquer avec ses troupes. Il envoya en même tems un officier au général Bolivar, auquel celui-ci témoigna sa satisfaction des procédés de l'amiral français, qui avait observé la plus exacte neutralité, et lui dit, qu'il saisissait cette occasion pour prouver au monde qu'il ne faisait pas la guerre en barbare. Le colonel Perreyra étant un

ausgezeichneter Offizier, der den ihm anvertrauten Posten mit Heldenmuth vertheidigt habe, er bewillige ihm alles, was er begehre, weil er wisse, daß er sich aufs äusserste vertheidigen, und so unnützerweise noch mehr Blut vergossen würde. Zugleich versprach er, daß der franz. Handel in der Republik Columbia, deren Haupt Bolivar ist, vollkommenen Schutz finden werde. Am 4. gieng also die Einschiffung der spanischen Truppen vor sich, die von den Franzosen mit der größten Menschlichkeit aufgenommen, mit Kleidern und Lebensmitteln versorgt, und glücklich nach Porto Gabello gebracht wurden. Dort fand der franz. Admiral am 5. July die Vice-Könige von Merico und Grenada, nebst spanischen Bevollmächtigten, welche hier angekommen waren, um mit den Abgeordneten der Republik Columbia den Frieden abzuschliessen, auch Bolivar soll sich bey diesem Congresse einfinden, und alles scheint das Ende, des blutigen Kampfes in jenen Gegenden anzukünden.

Türkey. Briefe aus Constantinopel vom 25. August melden, die von der Regierung zu Wiederherstellung der öffentlichen Ruhe erlassenen Befehle haben ihren Zweck erreicht. In der Hauptstadt geht jeder, ohne Unterschied der Nation, seinen Geschäften nach; die Regierung hat eine Festigkeit bewiesen, der man sie kaum fähig glaubte; auf ihre Aufforderung hatten alle Muselmänner sich bewaffnet, und nach ihren Befehlen die Waffen niedergelegt. Jetzt finden in Constantinopel weder Verfolgungen noch Hinrichtungen mehr statt. Man hat den Janitscharen den Befehl zugesandt, die Moldau und Wallachey zu verlassen. Die Abreise des Barons von Strogonoff hat die Unterhandlungen nicht unterbrochen, und der englische Gesandte hat bey denselben den größten Einfluß. Sie scheinen jedoch durch die abweichenden Ansichten der verschiedenen Höfe über die Mittel, den Frieden zu erhalten, sehr verwickelt zu werden.

— Am 28. August soll Se. Maj. der Kaiser aller Reussen von Petersburg nach Witepsk abgereist seyn.

In Frankfurt war man mit Zurüstungen auf den Empfang des Königs von England beschäftigt, der auch in Darmstadt und Ludwigsburg seinen Schwestern einen Besuch abstatten soll. Man kündigt ferners an, Se. Maj. werde sich ebenfalls nach Berlin und Wien begeben; englische Blätter hingegen bezweifeln, daß der Aufenthalt Sr. Maj. auf dem festen Lande so lange dauern werde.

— In Barcellona kann man sichs nicht mehr verhehlen, daß die Seuche welche diese Stadt seit einiger Zeit bedroht, wirklich angefangen hat sich zu verbreiten. Man hat sich endlich dazu entschliesen müßen die Communication mit Barcellonetta abzuschneiden, vom 1. bis zum 4. Sept-

officier distingué qui avait défendu en brave le poste qui lui était confié, il lui accordait tout ce qu'il demandait, persuadé qu'il se défendrait à toute extrêmité, et que ce serait verser encore du sang inutilement. En même tems il promit que le commerce français serait parfaitement protégé dans la république de Columbia, dont il est le chef. Le 4, l'embarquement des troupes espagnoles eut lieu; elles furent accueillies par les français avec toutes les attentions dues à leur position; on leur fournit des habits et des vivres, et on les fit passer heureusement à Porto Gabello, où, le 5 juillet, l'amiral français trouva les vice-rois du Mexique et de Grenada avec des plénipotentiaires espagnols, arrivés pour conclure la paix avec la république de Columbia; Bolivar devait aussi se rendre à ce congrès, et tout faisait espérer la fin de la lutte sanglante dans ces contrées.

Turquie. Des lettres de Constantinople du 25 août, rapportent, que le firman publié par ordre du gouvernement pour le retablissement du repos public, a fait son effet. Dans la capitale, chacun, de quelque nation qu'il soit, peut aller vaquer à ses affaires; le gouvernement a montré une fermeté dont on le croyait à peine capable; à son invitation, tous les musulmans avaient pris les armes, et d'après ses ordres ils viennent de les deposer. On ne voit plus aujourd'hui à Constantinople, ni persécutions, ni executions. Les janissaires ont reçu l'ordre d'évacuer la Moldavie et la Valachie. Le départ du baron de Strogonoff n'a pas rompu les négociations, sur lesquelles l'ambassadeur anglais a la plus grande influence; mais elles paraissent devenir très compliquées par la diversité des vues des différentes cours, sur les moyens de conserver la paix.

— Le 28 août, S. M. l'Empereur de Russie doit avoir quitté Pétersbourg pour se rendre à Witepsk.

A Francfort on était occupé de préparatifs pour la réception du Roi d'Angleterre, qui doit visiter aussi ses sœurs à Darmstadt et à Ludwigsbourg. On annonce de plus, que S. M. se rendra aussi à Berlin et à Vienne; des feuilles anglaises au contraire, doutent si le séjour de S. M. sur le continent, durera aussi long-temps.

— On ne peut plus s'abuser à Barcelonne sur l'existence du fléau qui menace depuis long-tems cette ville. Il a fallu enfin se décider à couper les communications avec Barcelonnette. Du 1.er au 4 septembre, ce bourg a compté 13 morts et 15 nouveaux malades, tandis qu'au

zählte dieser Ort dreyzehn Todte und fünfzehn neue Kranke, während dem im Lazareth zur nämlichen Zeit fünf Personen starben. Particularbriefe flößen sogar Besorgniße wegen Barcellona selbst ein. Man schreibt auch daß die Seuche sich zu Tortosa gezeigt hat, wohin sie ein Schiff aus Barcellona gebracht hat.

Partikularberichte zeigen an daß das gelbe Fieber wieder in Andalusien ausgebrochen ist. Man schreibt aus Cadix daß diese Seuche sich in Xeres und Port St Maria gezeigt hat, und daß man wegen der Hauptstadt lebhaft besorgt ist. Die große Hitze welche wirklich in dieser Provinz herrscht, verbunden mit einem anhaltenden Ostwind, müßen nothwendig viel zur schnellen Verbreitung der Seuche beytragen.

lazareth on a vu périr dans le même espace cinq individus. Des lettres particulières inspirent des craintes pour Barcelonne même. On écrit enfin que ce fléau s'est déclaré à Tortose, où il aurait été communiqué par un navire venu de Barcelonne.

Des rapports particuliers, annoncent que la fièvre jaune existe de nouveau en Andalousie. On mande de Cadix que ce fléau s'est manifesté à Xérès et à Port Ste.-Marie, et qu'on n'est pas sans de vives craintes pour la capitale. Les grandes chaleurs qui régnent dans cette province, accompagnées d'un vent d'est presque continuel, doivent nécessairement contribuer aux progrès rapides de la contagion.

AVIS.

La nomination à la place de régent d'école de la commune de Crémine, Grand-Bailliage de Moutier, ayant eu lieu dans le tems d'une manière non conforme au mode prescrit dans le Canton, cette école a été déclarée vacante par Messeigneurs du haut Conseil ecclésiastique, mais en admettant la personne qui en a fait les fonctions, à concourir avec les autres candidats.

En conséquence, l'examen pour la repourvue de ladite école a été fixé au Lundi, 29 octobre, année courante, en la demeure de M. le Lieutenant-Baillival audit lieu, à onze heures du matin. La durée de la tenue de ladite école est dès le commencement de novembre au commencement d'avril. Outre les deux écoles de huit heures et demie du matin à midi, et d'une heure à quatre heures et demie, ou cinq de l'après midi, il y a encore une école le matin ou le soir, destinée à la mémorisation ou à l'écriture, et pendant le reste de l'année une école de dimanche; le régent est en outre chargé de la lecture à l'église, à son tour.

Les objets d'enseignement sont principalement la lecture, la religion, la langue française par principe, l'écriture, l'orthographe l'arithmétique.

Les revenus sont annuellement soixante francs suisses. La commune fournit l'appartement pour la tenue de l'école et le bois de chauffage.

Moutier, le 27 septembre 1821.

Le Grand-Baillif, *E. de Rodt.*

La place de régent d'école à Cortébert étant devenue vacante, le concours pour y repourvoir sera ouvert jusqu'au 21 du mois courant, époque à laquelle les prétendans devront se présenter chez Monsieur Morel, Commissaire des écoles et Pasteur à Corgémont, pour y subir un examen qui commencera à deux heures après midi.

Les fonctions sont, de donner trois leçons par jour, prescrites par le réglement, depuis le 1.er novembre jusqu'à Pâques de chaque année.

Les avantages consistent, en huit louis de traitement, et bois pour chauffer la chambre de l'école, à charge de soigner le chauffement.

Donné à Courtelary, le 26 septembre 1821.

Le Graud-Baillif, *F. May.*

La Cour Baillivale de Courtelary, en prononçant par jugement de ce jour, la faillite de feu le S.r Henry-François Sandoz, originaire du Locle et de la Brévine, canton de Neuchatel, vivant aubergiste à Courtelary, en a fait ressortir l'ouverture au 1.er juillet dernier, et a nommé pour juge-commissaire, M. Belrichard, Lieutenant-Baillival, et pour agent, M. Senn, Secrétaire audit lieu.

MM. les créanciers du failli Sandoz, sont en conséquence convoqués à se rassembler à l'auberge de la Fleur-de-Lys, à Courtelary, Mercredi, 10 octobre courant, à neuf heures du matin, dans le but de former la liste des syndics provisoires à nommer à cette faillite. Ceux qui n'ont pas remis de titres reconnu au greffe, pendant le cours du bénefice d'inventaire, sont invités à se munir d'assertions légales pour ap-

puyer leurs réclamations, et ceux qui ne se présenteront pas à l'assemblée seront envisagés avoir adhéré au délibéré de la majorité des voix d'icelle.

Donné avec permission baillivale, à Courtelary, le 17 septembre 1821.

Le Juge-Commissaire, *Belrichard.*

Demande en séparation de biens, formée à la requête de Dame Marie-Catherine Koller, épouse du Sr. Pierre-Joseph Moutel, notaire à Delémont, contre son-dit mari, en vertu d'ordonnance de Monsieur le Grand-Baillif, Président du tribunal civil de Delémont, par exploi du présent jour, 27 septembre 1821.

M.e Imhoff, avoué près ledit tribunal, demeurant à Delémont, est constitué pour la demanderesse.

Le présent extrait a été déposé au Greffe dudit tribunal, le 27 septembre 1821, par M.e Imhoff, avoué, qui a signé avec le Greffier le présent acte.

Signés *A. Imhoff*; *Helg*, *Greffier.*

Samedi dernier, 29 septembre 1821, par un vent rarement aussi impétueux, la société du tir du Bailliage de Coutelary, procéda au tirage d'automne, des prix du Gouvernement, où 37 sociétaires concoururent, et dont 19 remportèrent les 24 prix et 15 primes, faits avec la somme de cent francs de Suisse, distribués comme suit: 80 fr. en prix, et 20 en primes, dont 9 fr. 10 rap. de ces dernières y retombèrent au fonds.

	Btz. Kr.
Les 1.er et 15.e prix, et la prime du dernier N.°, furent remportés par le S.r Célestin Morel de Corgémont (qui, au printemps avait eu les deux premiers.) . . .	117 »
Le 2.e et le 3.e table avec le 4.e, et la moitié de la prime du plus de N.os, remportés par M. Ferdinand Voisin, de Corgémont, maître-tireur	147 2
Le 4.e prix, qui était table avec le 3.e, et un sixième d'une prime, par Jean-Henri Bourquin, meunier, de Sombeval . . .	60 3
Les 5.e et 8.e, et l'autre moitié de la prime du plus de N.os, par M. Ch.-L.s Courvoisier, de la Reuchenette, carabinier et contrôleur	105 »
Le 6.e prix, une prime de section, et 1/6 d'une autre, par le S.r David Jeandrevin, d'Orvin, contrôleur	58 1
Le 7.e. avec la prime avant le coup d'honneur, et 1/6 d'un autre, par le S.r Fréd. Fête, de Cortébert	55 1
Le 9.e, la prime du 1.er N.° et une de section, par Julien Racle, carabinier et tanneur, à Courtelary	52 »
Le 10.e prix et 1/6 de prime, par M. Th.-L.s Fête, de Cortébert, contrôleur .	30 3
Le 11.e id., par Charles Grosjean, de Plagne	27 2
Les 12.e et 16.e, par Ch-Aimé-Robert Tissot, de la commune de la Ferrière, section de Renan	50 »
Les 13.e et 14.e, par le S.r Th. Nicolet, ancien d'église, à St.-Imier	50 »
Le 17.e prix, par Abram Ausranc, d'Orvin	22 2
Le 18.e id., par David Fête, de Cortébert	22 2
Le 19.e, par Fréd.-Auguste Humbert-Droz, de la commune de la Ferrière . .	20 »
Le 20.e, par le S.r Abram Nicolet, armurier à Renan	20 »
Le 21., par Ch.-Fréderic Fête, de Cortébert	20 »
Le 22., par Ami-L.s Chatelain, soldat.... à Renan	17 2
Le 23., par Vauthier, à Renan, secrétaire de la société.	17 2
Le 24., par M. Henri Belrichard, de Courtelary, Notaire, Receveur de la société	15 »
Et les 91 batz de primes reversés au fonds portés ci-contre	91 »
Somme: cent francs, soit batz .	1000 »

Extrait fidèle des listes et contrôles dudit tirage, par Vauthier Belrichard, pour être inséré une fois en français seulement, au Journal du Jura.

Renan, le 1.e octobre 1821.

Pour la Société,

Le Secrétaire, *Vauthier*, *Inst.*

Les héritiers de feue Dame Marguerite Faber, veuve de M. Billieux, préviennent les débiteurs et fermiers de ladite succession, qu'étant tous domiciliés à Delémont, conséquemment éloignés du centre des biens qui composent la prédite succession, lequel est Porrentruy, et que voulant leur faciliter, en leur épargnant des courses dispendieuses, le paiement des sommes par eux dues, tant en capitaux qu'en intérêts, comme aussi celui des loyers et fermage en argent, des biens-fonds et des métairies, situés dans les Bailliages de Porrentruy et Saignelegier; ils ont établi à Porrentruy un agent en la personne de M.e Kohler, Notaire de Bailliage audit lieu, pour tout ce qui est relatif à la prédite succession; en conséquence, les susdits débiteurs et fermiers sont invités à verser entre ses mains, les sommes dont ils sont redevables

à cette succession; cet agent autorisé à cet effet, leur en donnera quittances et décharges valables. Il est aussi chargé d'effectuer les paiemens des sommes qui peuvent être dues par ladite succession.

Les personnes qui désireraient acquérir des biens-fonds, sont également prévenues, que ceux de ladite succession, dont la vente aura lieu, soit de gré à gré, soit par adjudication publique, et sous des conditions très-avantageuses, consistent notamment dans les suivans:

1.° Une métairie, appelée *sur la fin du Thé, dit chez Brossard*, commune d'Epeauvillers, Bailliage de Saignelegier, composée de 90 journaux de prés et pâturages.

2.° Une métairie, dite *sur Peu-Girard*, commune des Breuleux.

3.° Les 5/9 d'une ferme, appelée *sur Foideveaux*, ban de Montfaucon, indivise avec Conrad Aubry.

4.° Une autre ferme, appelée *Massesselin*, commune de Soubey, composée de 357 journaux de pré, forêts et pâturages.

5.° Les 7/12 d'une ferme, appelée *sur Peuclaude*, commune des Breuleux, indivise avec Augustin Claude, propriétaires du sur-plus.

6.° Le huitième d'une métairie, dite *sur Cras-Brûlé*, commune des Bois, indivise avec Charles-Philippe Jobin.

Sur chacune de ces fermes il existe une maison, grange, écuries et remise.

7.° Une maison de campagne, située au village de Fontenois, distant d'un quart de lieue de la ville de Porrentruy, avec un très-beau verger attenant, planté d'arbres fruitiers et entouré de murs.

8.° Un corps de biens rural, situé dans la ban-lieue dudit Fontenois, composé de 100 journaux de champs et prés.

9.° Deux maisons de fermiers, situées dans la même commune.

10. Un corps de biens, situé dans la ban-lieue d'Alle.

11. Deux vergers et quatre prés, situés sur le territoire de Porrentruy.

12. Et enfin huit pièces de terre, en nature de prés et vergers, situés dans la ban-lieue de St.-Ursanne.

Les personnes qui voudront avoir des renseignemens sur l'une ou l'autre de ces immeubles, peuvent s'adresser audit M.e Kohler, Notaire, qui les leur donnera, et qui est en outre chargé de recevoir les offres qu'on voudra faire pour l'acquisition de ces fonds.

Delémont, le 2 octobre 1821.

Signé BENNOT, *tant en son nom, qu'en celui de ses consorts.*

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 3 October 1821.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Kernen	17	—
Mischelkorn	9	—
Haber	4	—
Gersten	—	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—

Delsperg, am 3 October 1821.

Kernen	18	—
Mischelkorn	11	—
Gersten	8	5
Erbsen	17	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 4 Octobre 1821.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	17	—
Epeautre mélangé	9	—
Avoine	4	—
Orge	—	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	—	—

Delémont, du 3 Octobre 1821.

Epeautre égrugé	18	—
Epautre mélangé	11	—
Orge	8	5
Pois	17	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre 1 btz. 1 rap. Pain demi-blanc 1 btz. – rap. Pain bis – btz. 8 rap. Le bœuf la liv. 21 ½ rap. Le veau 21 ½ rap. Le mouton 21 ½ rap.

Delémont. Pain blanc, la livre – btz. 13 rap. Pain mi-blanc – btz. 11 rap. Le bœuf la liv. 20 rap. Le veau 20 rap. Le mouton 20 rap.